

Municipalité La Rédemption.

Lundi le, (2) août 2021 se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Assiste à la séance, M le Maire Simon-Yvan Caron et Raphaël Rioux à titre de secrétaire.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Manon Landry : Présente

Raynald Bérubé : Présent

Myriam Morissette : Présente

Les conseillers qui sont absents:

Steve Soucy : absent

1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00 Monsieur le maire souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #21- 189

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 juillet 2021 Résolution # 21- 190

Étant donné que chacun des membres du Conseil ont reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021. M. le Maire demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal sans modification.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 juillet 2021 Résolution # 21- 191

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu la copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2021. M. le Maire demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal sans modification.

5. Correspondance **Résolution # 21-192**

Raphaël Rioux lit un courriel reçu le 23 juillet 2021 de M. Félix Tremblay, du MFFP (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs), qui sollicite les élus(es) afin d'échanger sur le processus d'harmonisation et de planification forestière des chantiers à proximité de la municipalité de La Rédemption et de la montagne St-Pierre.

Sur une proposition de Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette, et résolu à l'unanimité de rencontrer M. Tremblay afin d'échanger sur les chantiers en question.

6. Adoption des dépenses de juillet 2021 **Résolution #21-193**

COMPTES DE JUILLET 2021

Salaires nets : 11 employés	23 766.10\$
Total des factures:	214 280.70\$
Total des comptes	238 046.80\$

Salaires nets : 11 employés	23 766.10\$
Chèque en ligne et manuels déjà payés correctif de note de débit	182 610.63\$
Total des comptes déjà payés	206 376.73\$

Reste à payer : 31 670.07\$

Solde des comptes

# 600180	:	182 916.51\$
#91775	:	61 338.53\$
Marge de crédit 1:		0.00\$
Prêt 3	:	601 502,29\$
Visa	:	0.00\$

Raphaël Rioux
Directeur Général/ Secrétaire trésorier
JUILLET 2021

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes du mois de juillet, pour un total de 31 670.07\$

7. Ville de Mont-Joli facture #1255 de 3 708.99\$ **Résolution #21-194**

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #1255 de la Ville de Mont-Joli au coût de 3 708.99\$ afin de payer les fournitures de service d'incendie acquis avant le 17 février 2021.

8. Les aménagements Lamontagne inc. facture #FT40914 de 7 408.99\$

Résolution #21- 195

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #FT40914 des aménagements Lamontagne inc. au coût de 7 408.99\$ afin de payer l'abat-poussière.

9. Paiement extra garage

Résolution #21- 196

Raphaël Rioux présente le montant dont s'élève les extra du garage municipal. La facture s'élève à 167 614.48\$

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité de payer la facture lorsque nous recevront le remboursement de taxe TPS/TVQ.

10. Appels d'offres communs génératrice en cas de sinistre

Résolution #21- 197

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter l'ADDENDA #1 à l'entente pour faire des appels d'offres communs, pour l'achat de 3 génératrices et différents équipements pouvant servir lors de sinistres et en partager les coûts d'acquisition. Cet ADDENDA apporte des modifications à l'article 1 et 4 de l'entente nommé ci-dessus qui se lisent comme suit :

ARTICLE 1 - NOUVEAU TITRE

LE TITRE DE L'ENTENTE SE LIT DÉSORMAIT COMME SUIT :

«pour faire des appels d'offres communs, pour l'achat de 3 génératrices et différents équipements pouvant servir lors de sinistres et en partager les coûts d'acquisition»

ARTICLE 4 - PAIEMENT DES GÉNÉRATRICES

L'article 4 de l'entente est modifié par l'ajout d'un 4e paragraphe lequel se lit comme suit, savoir :

«Malgré les paragraphes précédents de l'article 4, tout dépassement des coûts pour l'acquisition des génératrices, des lits et trousseaux au dépôt régional et des plans particuliers d'intervention jusqu'à un maximum total du projet de 150 000\$ pour les volets 1 et 3 de la demande à l'agence 911, seront payables par les municipalité et la MRC de la Mitis à 1/17 chacune de cette portion de la facture des génératrices, à 1/16 (excluant Mont-Joli) chacune de cette portion pour la facture du dépôt régional des lit et de trousseaux et 1/17 pour chacune de cette portion pour la facture pour les plans particuliers d'intervention.»

Simon-Yvan Caron, maire et Raphaël Rioux, directeur général, sont nommé afin de signé la nouvelle entente qui intégrera l'addenda proposé.

11. Service d'ingénierie pour plans et devis rang 2 et rang 6
Résolution #21- 198

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de la MRC de la Mitis dont les honoraires sont estimés à 25 030\$ (avant taxes) dont les coûts sont facturés uniquement en fonction des heures réalisées. La présente offre de service comprend également tous les services nécessaires entourant la demande de subvention (préparation, dépôt, suivi, reddition, etc.)

12. CNESST
Résolution # 21- 199

IL EST RÉSOLU que les administrateurs ayant fait une lecture complète de l'Entente s'en déclarent satisfaits et que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2022 soit acceptée telle que rédigée.

IL EST RÉSOLU que Le Groupe ACCIsst inc., soit autorisé(e) à signer cette entente pour et au nom de la société par actions ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la société par actions.**

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité.

13. Analyse de l'intérêt pour service de ramonage et de vidange de puisard
Résolution #21- 200

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens doivent vider leur fosse septique annuellement.

CONSIDÉRANT QUE les cheminés doivent être ramonés annuellement afin de réduire les risques de feu de cheminé.

CONSIDÉRANT QUE faire des soumissions de groupe permet de réduire les coûts individuels.

Il est donc proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité que la municipalité envoie un publipost afin de rassembler les citoyens désirant participer à une soumission de groupe pour ces services. Les coûts seront divisés par le nombre de participant à cette soumission.

**14. AccèsCité Territoire
Résolution #21- 201**

CONSIDÉRANT QU'AccèsCité Territoire permet d'émettre des permis, générer des rapports mensuels (statistique Canada, déclaration de travaux RBQ, transfert permis à l'évaluateur) et d'avoir tous les dossiers de propriété de façon virtuel donc faciliterait le travail de l'inspectrice et permettrait d'être plus efficace dans son travail, car actuellement elle rédige les permis à la main et demande plus de temps pour traiter les dossiers.

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service pour l'acquisition du logiciel AccèsCité Territoire au coût de 1 525.00\$.

**15. Vente niveleuse
Résolution # 21- 202**

Raphaël Rioux informe les élus(es) qu'aucune soumission n'a été déposé dans le cadre de l'appels d'offres pour la «vente de la niveleuse CHAMPION 740, année 1977». Les citoyens intéressés doivent déposés leur soumission au plus tard le 6 août 2021 à 15h. Dans un cas où aucune soumission n'est déposé d'ici le 6 août, la municipalité procédera à des appels d'offres ouvert à tous.

16. Période de questions

25. Prochaine séance le 13 septembre 2021 à 20h00

**26. Levée de la séance
Résolution #21- 203**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité de levée la séance à 20h38.

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, Maire

**Raphaël Rioux, directeur général et
secrétaire trésorier**